



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

POLE RESSOURCES HUMAINES

Cayenne, le 07 mai 2020

NOTE A L'ATTENTION DES CHEFS D'ETABLISSEMENT DES EPLE

Objet : Organisation du personnel ATTEE au sein des EPLE à compter du 11 mai 2020

Comme je l'ai annoncé, les collèges et les lycées de Guyane resteront fermés jusqu'à nouvel ordre ; **l'accueil des élèves ne sera pas effectif** pour le moment.

Toutefois, la Collectivité Territoriale de Guyane prévoit de profiter de cette période pour permettre un nettoyage et une maintenance poussée des établissements. Pour ce faire, comme pour le reste de la CTG, il est prévu **en l'absence d'élèves**, une reprise progressive du travail des ATTEE à compter du 11 Mai dans les EPLE.

Comme nous avons pu l'évoquer la semaine dernière, la CTG a défini les modalités de reprise de ces personnels à compter du 11 Mai que je vous communique ci-après.

<p>Organisation du travail</p>	<p>La reprise peut être progressive tout au long de la semaine du 11 au 15 mai, le temps d'équiper et d'informer les agents.</p> <p>L'organisation des équipes et la répartition des agents dans les locaux doivent faciliter la mise en œuvre des mesures d'hygiène et de sécurité</p> <p>Nous vous invitons notamment à veiller plus particulièrement à l'organisation des vestiaires et des temps de pause, en organisant si possible une arrivée échelonnée et en étalant les temps de travail.</p>
<p>Mesures d'hygiène et de sécurité à appliquer</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Doter les agents de 5 masques à minima et complété par les EPI habituels fournis par l'établissement ; Le port du masque est obligatoire dès lors que plusieurs personnes se trouvent simultanément dans la même pièce - Respecter des gestes barrières ; - Organiser le travail afin de limiter la présence simultanée d'agents dans la même pièce ; le cas échéant, port du masques obligatoires et respect de la distanciation sociale (on peut y déroger pour une tâche ponctuelle de quelques minutes – ex : port de charge - dès lors qu'il y a port du masque) ; - Mettre à disposition des moyens de désinfection par l'établissement, en particulier dans les vestiaires et salle agents - Privilégier une utilisation individuelle du matériel, en cas de changement d'utilisateur, désinfecter le matériel <p>Vous pouvez également, en complément à ces mesures, vous référer aux fiches métiers du ministère du travail et du document de référence édité par l'éducation nationale.</p>

Missions CTG
(rappel)

- Accueil physique et téléphonique ;
- Nettoyage et entretien des locaux ;
- Entretien des cuisines et des équipements ;
- Entretien des espaces verts (tonte, plantation...);
- Travaux de maintenance et d'amélioration (peinture..);

Par ailleurs, je vous demande de bien vouloir renvoyer le tableau en pièce jointe à mes services en y indiquant la situation administrative de chaque agent (Titulaires, Contractuel, PEC).

Enfin j'attire votre attention sur deux questions spécifiques :

- Les agents présentant des risques particuliers : ceux-ci doivent se rapprocher de leur médecin pour bénéficier d'un arrêt de travail ou de prescriptions d'adaptation du poste

- Les agents avec des enfants de moins de 16 ans : les ordonnances prévoient qu'ils peuvent bénéficier d'autorisation spéciales d'absence jusqu'au 1^{er} Juin. Il est cependant demandé aux agents d'user de ce droit avec responsabilité et notamment d'essayer de s'organiser pour être présent au moins un jour sur deux (ou par demi-journée).

Je vous serai gré de respecter scrupuleusement ces éléments de reprise et d'éventuellement alerter mes services en cas de difficulté.

Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane



Rodolphe ALEXANDRE

Copies au(x) :

- Cabinet du Recteur de l'Académie de Guyane
- Secrétaires généraux des organisations syndicales de la CT